

CONCOURS 2018

Rapport du jury

La réussite au concours d'accès à un institut régional d'administration nécessite une préparation permettant d'acquérir le socle de connaissances que le jury est en droit d'attendre d'un candidat, conformément au programme des épreuves, mais également de maîtriser les règles de comportement et d'expression écrite et orale qui seront nécessaires à un futur agent de catégorie A de la fonction publique.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à aider les futurs candidats dans cette préparation.

1. Le bilan quantitatif

En raison de la diminution du nombre de postes offerts aux concours depuis cette année, en lien avec l'organisation de deux sessions par an, la comparaison des statistiques relatives aux résultats 2017 et 2018 doit être prudente.

41 postes ont été offerts au concours externe (74 au concours 2017), 32 au concours interne (56 au concours 2017) et 9 au 3^{ème} concours (16 au concours 2017). Le nombre de candidats inscrits et de candidats présents aux épreuves écrites n'a pas diminué dans les mêmes proportions. La sélectivité des concours s'en trouve donc renforcée (10,1 % des candidats ayant composé à l'écrit ont été admis en 2018 alors qu'ils étaient 15,2 % l'année précédente).

Le constat est identique sur les pourcentages d'admissibilité :

- 28,5 % au concours externe en 2018 et 35,9 % en 2017 ;
- 12,9 % au concours interne en 2018 et 22,5 % en 2017 ;
- 28 % au 3^{ème} concours en 2018 et 41,1 % en 2017.

Les moyennes des derniers candidats admissibles sont légèrement plus élevées en 2018 :

- 9,41 au concours externe en 2018 et 9,17 en 2017 ;
- 11,50 au concours interne en 2018 et 10,62 en 2017 ;
- 12,06 au 3^{ème} concours en 2018 et 11,31 en 2017.

Résultats

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	41	32	9
Inscrits	944	798	162
Admis à concourir	894	796	155
Présents épreuves écrites	404	519	82
% présents	45,2%	65,2%	52,9%
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	9,9	16,2	9,1
ADMISSIBILITE			
Admissibles	115	67	23
Moyenne du dernier candidat admissible	9,41	11,50	12,06
% admissibles	28,5%	12,9%	28%
Moyenne la + élevée	14,37	16,98	16,25
Moyenne la + basse	1,26	0,50	0,00
Nbre de notes éliminatoires	11	7	1
ADMISSION			
Présents	111	58	22
Moyenne la + élevée	14,34	18,39	14,81
Moyenne la + basse	8,26	8,99	9,12
Nbre de notes éliminatoires	1	0	0
Admis liste principale	41	32	9
Moyenne du dernier admis LP	12,03	11,51	12,87
Inscrits liste complémentaire	15	2	3
Moyenne du dernier admis LC	11,32	11,38	12,53

EPREUVES (notes après péréquation)	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	0,00	17,03	8,56
Q.R.C	0,00	14,70	6,23
Entretien avec le jury	5,00	18,06	11,74
Langue	7,10	19,50	13,60
Concours interne			
Note administrative + question	0,00	16,98	8,19
Entretien avec le jury	6,00	18,50	10,84
Langue	4,22	19,00	13,04
3e concours			
Note de synthèse + question	0,00	16,25	10,28
Entretien avec le jury	5,50	15,00	10,23
Langue	9,00	19,50	13,00

L'âge moyen des candidats admis aux concours externes et internes est stable (respectivement 26 ans et 38 ans en 2017). Il est légèrement plus élevé pour les candidats admis au 3^{ème} concours (39 ans en 2017).

Age des candidats admis

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	41	23	27
Concours interne	54	26	38
3^e concours	50	35	44

Le jury constate quelques variations sur le taux de féminisation. Il attire cependant l'attention des candidats sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'un critère de sélection des candidats.

Taux de féminisation

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	894	796	155
<i>% femmes</i>	<i>53,4%</i>	<i>64%</i>	<i>54,2</i>
Présents	404	519	82
<i>% femmes</i>	<i>53%</i>	<i>65,5%</i>	<i>56,1</i>
Admissibles	115	67	23
<i>% femmes</i>	<i>53%</i>	<i>62,7%</i>	<i>56,5</i>
Admission			
Présents	111	58	22
<i>% femmes</i>	<i>53%</i>	<i>62%</i>	<i>54,5</i>
Admis liste principale	41	32	9
<i>% femmes</i>	<i>48,8%</i>	<i>56,2%</i>	<i>66,7</i>
Admis complémentaire liste	15	2	3
<i>% femmes</i>	<i>60%</i>	<i>100%</i>	<i>0%</i>

Le pourcentage de femmes admissibles et admises au concours externe a sensiblement augmenté. Pour l'admission, il est passé de 44,6 % en 2017 à près de 49 % en 2018.

Il a fortement diminué pour le concours interne : 75 % des personnes admises étaient des femmes en 2017, 56 % en 2018.

Il a fortement augmenté pour le 3^{ème} concours, passant de 50 % en 2017 à 66,7% en 2018.

2. Bilan et enseignements à tirer des épreuves écrites

2.1 Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- D'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...);
- D'une épreuve de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

Chacune de ces épreuves est affectée d'un coefficient 4.

2.1.1 La composition

Le sujet de la composition était cette année : « Le statut général de la fonction publique est-il adapté à l'exigence de performance du service public ? ».

La moyenne des notes s'établit à 8,56, soit à un niveau inférieur d'un demi-point à celui de l'année précédente. Les candidats ont, pour beaucoup, su mobiliser des connaissances et témoigner d'une certaine réflexion. Treize candidats ont obtenu une note supérieure à 15.

En revanche, le jury observe que beaucoup de candidats maîtrisent mal la technique du plan : pas de plan ou non-respect du plan annoncé, pas de structuration en parties, des introductions quelquefois trop longues et partiellement hors-sujet, pas de conclusion ou une conclusion souvent hors de propos.

Le sujet portait sur une question fondamentale d'organisation de l'administration française et présentait une acuité particulière du fait des débats qu'il suscite et des réformes engagées. Il était attendu des candidats qu'ils démontrent qu'ils disposent des connaissances fondamentales attendues d'un futur cadre de la fonction publique mais également d'une réflexion construite sur les enjeux évoqués par le sujet, au-delà des lieux communs répandus sur la fonction publique.

Comme il a été dit les années précédentes, la composition vise à évaluer l'aptitude des candidats à définir une problématique pertinente et à structurer une démonstration, selon un plan clair et simple, en s'appuyant sur des exemples bien choisis. Le jury rappelle donc que cette épreuve doit permettre d'évaluer **« l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur environnement professionnel »**.

2.1.2 Les questions à réponse courte

Cette année, les questions posées étaient les suivantes :

- Droit public : Les autorités administratives indépendantes ;
- Questions européennes : les fonds structurels ;
- Gestion des ressources humaines : Le télétravail dans la fonction publique de l'Etat ;
- Questions sociales : La politique de la ville ;
- Finances publiques : Les lois de financement de la sécurité sociale ;
- Economie : Doit-on s'attendre à un retour du protectionnisme ?

La moyenne des notes obtenues s'établit à 6,23, soit près de 1,3 point de moins que l'an dernier.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances des candidats dans les différents domaines de l'action publique. Comme les années précédentes, les questions portaient sur des sujets de société ou sur la connaissance d'institutions essentielles. Cette épreuve suppose donc que les candidats justifient des connaissances de base correspondant au programme du concours et qu'ils les restituent en quelques lignes dans un ordre logique, de façon claire, cohérente et précise.

La faiblesse des notes conduit à constater que ces conditions ne sont pas souvent remplies.

Sur le plan formel, trop de candidats ne parviennent pas à mettre en valeur leurs connaissances par leur incapacité à structurer leur pensée.

Faute de connaissances ou de capacité à les mettre en ordre dans le temps imparti, beaucoup de candidats perdent donc des points dans une épreuve où grâce à un travail de préparation méthodique et régulier, ils devraient, au contraire, en gagner.

2.1.3 Sur le plan formel

Le jury insiste une nouvelle fois sur le soin que les candidats doivent apporter à la lisibilité de leur copie, certaines copies présentant une écriture totalement dégradée, très difficile à déchiffrer, ainsi qu'au respect des règles de base de l'orthographe et de la syntaxe. Ils doivent porter une attention au style, trop souvent relâché.

Ces compétences font partie de celles que l'on attend d'un attaché. Les candidats doivent être conscients que leur niveau de maîtrise de la langue et le respect des règles formelles interviennent dans la notation de la copie.

2.2 Concours interne

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- A rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- A répondre à une question permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, il était demandé :

- De rédiger, à la demande d'un chef de service, une note synthétique et pratique rappelant l'économie générale du dispositif de l'apprentissage dans le secteur public, les modalités de sa mise en œuvre en vue de son déploiement dans les services ;
- De répondre à la question : « Les instances du dialogue social dans la fonction publique ».

Les deux parties de l'épreuve portaient sur des sujets de ressources humaines.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est en baisse constante sur les trois dernières années (8,19 pour cette session, 8,59 pour la précédente et 9,44 il y a deux ans). Seul un quart des candidats a obtenu la moyenne.

2.2.1 La note administrative

Les documents qui composaient le dossier étaient parfaitement compréhensibles et comportaient toutes les informations utiles et indispensables à la rédaction de la note.

Beaucoup de candidats cependant se sont révélés incapables de rédiger une note synthétique et pratique, faute d'avoir bien lu le sujet, d'avoir maîtrisé les informations figurant dans le dossier, de s'être mis en situation pour répondre à la commande et d'avoir structuré leur pensée et leur propos. Cette situation illustre un niveau de préparation et de maîtrise de la note administrative insuffisants pour un très grand nombre de candidats.

Les meilleurs candidats répondent à la commande de façon claire et opérationnelle. Ils illustrent leur propos par des informations issues des documents figurant dans le dossier et citent les textes utilisés. Leurs copies sont structurées et aérées, elles sont écrites de façon lisible et respectent les règles de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2.2 La question

Comme l'année précédente, il n'est pas possible de savoir si la faiblesse des résultats à cette épreuve est liée à un manque de connaissances, à un manque de temps ou au choix de privilégier la note administrative, ce qui est risqué.

Si ne pas avoir obtenu la moyenne à la question n'a pas empêché deux tiers des admis de réussir au concours, grâce aux notes obtenues à la note administrative, à l'entretien ou aux deux, le jury observe que renforcer ses connaissances administratives générales et de la gestion des ressources humaines constitue un moyen de gagner des points que beaucoup de candidats n'exploitent pas suffisamment.

2.2.3 Sur le plan formel

Les règles de l'orthographe, de grammaire et de syntaxe sont en général mieux respectées par les candidats au concours interne qui exercent de fait déjà dans l'administration. Cependant, le problème de l'absence de lisibilité de certaines copies se pose également. Les correcteurs doivent parfois consacrer plus de temps au déchiffrement de la copie qu'à la compréhension de son contenu.

2.3 Troisième concours

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- A rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- A répondre à une question permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, il s'agissait de fournir au Préfet une note de synthèse présentant les principales mesures prévues par le plan pauvreté, en en présentant le service public de l'insertion et les acteurs concernés. La question portait sur la composition et les compétences du conseil constitutionnel.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,28. Elle est en augmentation depuis trois ans (9,97 l'année précédente, 9,45 il y a deux ans). Le jury confirme l'amélioration continue de la qualité des copies du 3^{ème} concours constatée les années précédentes : technique de la note maîtrisée, peu de candidats n'ayant pas du tout traité la question, qualité stylistique, très peu de fautes d'orthographe.

Plus de la moitié des candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne.

3 Bilan et enseignements à tirer des épreuves orales

3.1 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

- La fiche de renseignement et le dossier

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

La qualité des dossiers comme celle des fiches de renseignement constitués par les candidats est globalement bonne. Le jury souligne l'attention qu'il convient de porter au remplissage du dossier ou de la fiche : elle constitue le premier contact entre le jury et le candidat. La conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice qui les prépare à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Le jury souhaite souligner sur ce dernier point que « devenir attaché » n'est pas en soi une motivation suffisante, si cet objectif ne s'appuie pas sur une connaissance des attendus du métier, des compétences à maîtriser, de la diversité des domaines professionnels qu'il recouvre et des progrès à accomplir ou des lacunes à combler pour remplir cette future fonction.

- **L'exposé introductif**

Il convient tout d'abord de veiller au respect du temps.

Une bonne préparation permet d'éviter les discours confus, les hésitations, les répétitions. Il convient cependant de conserver le naturel et la spontanéité qui contribuent à attester de la sincérité de la motivation du candidat.

La présentation doit commencer par un propos introductif qui présente les différentes parties du développement qui va suivre. Elle doit se terminer par une phrase de conclusion qui indique clairement au jury que la présentation est terminée.

- **Les questions**

Les candidats doivent avoir présent à l'esprit que **l'entretien n'est ni un exercice académique, ni une discussion libre.**

Les questions qui leur sont posées sont de trois ordres :

- Des demandes de précisions sur leur parcours et notamment sur les compétences ou l'expérience acquises sur lesquelles ils pourront s'appuyer dans l'exercice du métier d'attaché ;
- Des mises en situation dont l'objectif est d'évaluer les capacités et les compétences que le candidat saura mobiliser en situation réelle,
- La vérification de connaissances de base nécessaires à l'exercice du métier d'attaché.

La part accordée par le jury à ces trois types de questions varie en fonction du concours, des éléments figurant dans la fiche ou le dossier, du contenu de l'exposé introductif et de la façon dont le candidat répond au fur et à mesure aux questions posées.

Lors des mises en situation, certains candidats apportent des réponses convenues et témoignent d'une absence de sens pratique préjudiciable.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a également pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats. Beaucoup de candidats oublient que l'IRA est une école d'application et que la scolarité a pour objectif non de leur donner les connaissances de base qu'ils n'auraient pas, mais de les préparer à l'exercice de leur futur métier.

- Conseils aux candidats

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts.

• Points forts

- Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress.
- S'exprimer de façon posée, audible et dynamique.
- Structurer intelligemment son propos.
- Faire preuve de sincérité et d'authenticité.
- Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché.
- Pour le concours externe et le troisième concours, avoir une vision précise du sens d'un engagement dans la fonction publique d'État.
- Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre.
- Être capable de nouer un véritable dialogue avec le jury.
- Être capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions.
- Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement.
- Être conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

• Points faibles

- Ne pas respecter les codes.
- S'exprimer d'une voix quasi inaudible.
- Commettre des fautes de langue.
- Faire des réponses vagues, imprécises ou trop longues.

- Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury, ne pas être capable de les situer dans un contexte ou une structure de travail et d'indiquer, avec humilité, quel a été son apport dans un projet ou le fonctionnement d'un service.
- Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul.
- Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner.
- Ne pas connaître les grands principes du droit public, les principales caractéristiques de la fonction publique, l'organisation et les compétences des principaux services de l'État.
- Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'État, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer.
- Ne pas connaître des réformes récentes essentielles.
- Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe, autrement qu'en tenant une réunion ou en écoutant ses collaborateurs avec bienveillance, solutions utiles mais qui ne sauraient répondre à toutes les situations.
- Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision réfléchie et reporter systématiquement la responsabilité sur autrui ou se tourner systématiquement vers son supérieur hiérarchique.
- Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur et de se projeter dans un univers professionnel ou un type de fonctions différents.
- Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

3.2 L'épreuve de langue

L'épreuve consiste en un entretien de 15 mn à partir d'un texte court en langue étrangère.

Il est rappelé que :

- Pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve est facultative et ne s'impute sur la note de l'oral que pour les points obtenus au-delà de 10 ;
- Pour le concours externe, la note est prise en compte dans la limite de 15 points.

Le tableau ci-dessous montre que les moyennes des notes sont très bonnes et confirme l'intérêt de présenter cette épreuve lorsqu'elle est facultative, dès lors que les candidats sont bien préparés.

Sur 158 candidats, 133 ont présenté l'épreuve d'anglais, soit 84 %. 12 ont présenté l'épreuve d'allemand, 11 celle d'espagnol et 2 celle d'italien. Près de la moitié des candidats internes admissibles et les 2/3 des candidats admissibles du 3^{ème} concours ont présenté l'épreuve.

Résultats		
Langue	Nb de candidats	Moyenne des notes
<i>Concours externe</i>		
Anglais	95	13.56
Allemand	8	14.81
Espagnol	7	12.57
Italien	1	16.00
<i>Concours interne</i>		
Anglais	27	12.37
Allemand	1	18.00
Espagnol	3	16.00
Italien	1	16.00
<i>3^e concours</i>		
Anglais	11	12.77
Allemand	3	13.67
Espagnol	1	14.00

Sur l'ensemble des candidats interrogés dans les trois voies du concours, rares sont ceux dont les qualités linguistiques ou communicatives minimales font totalement défaut. Quelle que soit la langue, il s'agit certes de bien comprendre un écrit, mais l'épreuve n'en demeure pas moins orale.

L'adoption d'un point de vue est essentielle pour réussir l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux.

En anglais, à de très rares exceptions, les candidats aux trois concours, externe, interne, et troisième concours, ont tous satisfait aux exigences minimales, comprendre et restituer un texte authentique non littéraire et le commenter en interaction. **Les notes attribuées sont en moyenne supérieures à celles des concours passés.** Ceci peut s'expliquer par un meilleur niveau général ou par une préparation plus ciblée à l'épreuve, mais aussi par la disparition de candidats qui auraient tenté leur chance sans s'y être ou si peu préparés comme ce fut le cas les années passées. Les textes de presse retenus, de difficulté et

de longueur homogène, ont souvent permis aux candidats de démontrer des connaissances civilisationnelles accrues et parfois fines des pays anglophones, et d'amorcer une réflexion sur les enjeux de société afférents. Des parallèles intéressants ont été trouvés avec les systèmes français, institutionnel, politique, éducatif ou de santé, par exemple. De même, des aller-et-retours pertinents entre les différentes sociétés ont été effectués durant les entretiens, résolvant des ambiguïtés ou apportant des éclairages nouveaux. La grammaire ne pose en soi qu'assez peu de problèmes, de même que la syntaxe, et la communication globalement en progrès.

A cet égard, la connaissance minimale de l'actualité et des structures des sociétés étrangères est un atout pour décrypter l'implicite des textes proposés, et les commenter. Aussi, une écoute régulière d'informations en langue du pays tiers, plus encore que leur lecture, reste plus que jamais recommandée afin de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés, tout en se familiarisant avec des prononciations recevables.

Les comparaisons pertinentes avec les systèmes français sont valorisées, ainsi que l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide.

Quelques questions personnelles peuvent éventuellement clore certains entretiens, dont le seul but est de confirmer en situation réelle les capacités linguistiques des candidats.

En conclusion, le jury souhaiterait insister, comme il le rappelle chaque année, sur le fait que le concours se prépare et que l'effort de préparation passe par l'acquisition des connaissances administratives de base et par le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale indispensables à l'exercice du métier d'attaché.

Le jury tien également à souligner que la direction et les personnels de l'IRA de Metz s'appliquent à créer les meilleures conditions d'organisation, d'accueil bienveillant des candidats et de déroulement des épreuves.

Pour le jury,

Le président

Alain Betterich